

FLEURY



Lys Infos

L'ESSENTIEL DE FLEURY

Décembre 2023 - n° 32



Artisans et indépendants

A2C sécurité incendie

Matériel de sécurité incendie
Pierre DESSINGER 5, chemin de Metz
Tél. 09 67 05 00 33 - 06 08 00 17 37
contact@a2c-incendie.fr -
www.a2c-incendie.fr

Architecte D.P.L.G.

Vincent CALMES
9, rue Gérard Mansion
Tél. 03 87 52 59 30

Coiff'Elle Création

11, rue des Roses
Tél. 03 87 52 53 97

BATI WAT SARL

Terrassement, gros œuvre, charpente
3, rue des Jardins
Tél. 06 89 65 18 24
www.batiwat.fr
watbledyannick@aol.fr

Christian RENOV

Menuiserie/ébénisterie/parquets
Christian HAFNER
2, rue des Pervenches
Tél. 03 87 52 52 43 / 06 36 22 23 87

DBOSSL Kevin Kratz

Débosselage sans peinture
4, rue du Gros Chêne
Tél. 07 86 48 49 04
www.dbossl-auto.fr

Entreprise Jean-Louis WILLAUME

Maçonnerie
4, rue du Moulin
Tél. 03 87 52 64 71

Entreprise CUCCI Martin

Carrelage peinture
26 bis, rue Mansion
Tél. 06 60 05 74 16 / 09 66 90 40 45
martin.cucci@gmail.com

Garage Laurent MIEDICO

Agent RENAULT
5, rue Nationale
Tél. 03 87 52 53 80

JCS Multi Bati

Tous travaux intérieurs bâtiment
Jean Claude Schmidt
1, rue des Vignes
Tél. 06 98 93 86 65

LEWIS TOITURE

08, rue des Roses
Tél. 06 29 16 62 92
lewis.toiture@sfr.fr

SARL HOME PEINTURE

Peinture intérieur, papiers peints,
ravalement, isolation
8, rue du Patural
Tel. 03 87 55 48 28-06 60 10 95 26
homepeinture57420@orange.fr

SHRP

Sanitaire et chauffage rénovation
11, rue Lucien Albert
Tél. 07 67 23 89 39
sylvain-hutin@outlook.fr

ALL ELEC

Electricité Générale
7 rue de l'Eglise / Tel. 07 88 48 34 67
mathias.vileo@gmail.com



Professions Libérales

Ostéopathe

Hélène LAMBRECHT
Ostéopathe D. MROF
28 A, rue Gérard Mansion
Tél. 03 87 35 07 95
osteo.lambrech@gmail.com
www.osteo-lambrech.fr

Micro-crèche

Crechendo /Famille Rurale

9, Chemin de Metz
Tél. 03 87 39 37 50
crechendo@outlook.com

Orthophonistes

Delphine FONTENEAU,
Alexia CLARA,
Ambre ISSANCHOU
30A, rue Gérard Mansion
Tél. 03 87 57 16 37

Kinésithérapeutes

Claire LEBIENVENU

28 A, rue Gérard Mansion
Tél. 03 87 38 02 84

Sophrologues

Priscilla

Sur le Chemin du Mieux Être
Tél. 06.95.64.74.45
priscilla.bounachada@gmail.com

Virginie KREMPT

1 Clos des Mirabelliers
57420 FLEURY
06 23 84 82 57
vkrempt@yahoo.fr



Commerces et entreprises au service des Fleurien

Restauration/Alimentation

Epicerie fine Italienne : SAN LEONE

7B, route Nationale
Tél. 07 76 11 53 00
Jeudi : 10h-13h et 15h-19h
Vendredi et samedi de 10h à 19h30

Restaurant L'AUBERGE FLEURIE

11, rue Gérard Mansion
Tél. 03 87 52 59 93
Fermée : Lundi, jeudi soir et dimanche so

Torréfacteur Grainouilly

Jonathan DIETZ
4, rue Nationale
Tél. 06 65 15 68 29 / 03 87 52 63 41
contact@grainouilly.fr / FB
vente aux particuliers
Mardi et jeudi de 8h à 12h30 et 15h à 18h
Mercredi et vendredi de 8h à 12h30



Chères Fleuriennes, chers Fleuriens,
Durant cet été, nous avons orienté nos actions en faveur de la sécurité routière.

C'est une problématique prioritaire pour les habitants de la commune. Vous êtes nombreuses et nombreux à nous interpeller sur ce sujet. En réponse nous avons décidé d'imposer une limitation de la vitesse à 30km/h sur toute la commune. Maintenant, il nous appartient d'être exemplaire en respectant scrupuleusement cette limitation et pour cela il nous faut modifier notre rapport à la conduite.

Parallèlement la signalétique au sol a été refaite et un nouveau panneau d'avertissement lumineux a été placé au niveau du passage piéton devant l'école.

Reste la vitesse sur la RD913, une première demande pour passer la vitesse de 70 à 50 entre Pouilly et Fleury a été présentée au Département. Sur leur réponse négative une nouvelle demande a été formulée conjointement avec la municipalité de Pouilly. Nous attendons une réponse que nous espérons favorable cette fois ci.

La culture a également été mise en avant cet été, puisque la bibliothèque de Fleury a été réouverte en septembre en tant que bibliothèque municipale. Nous avons l'immense plaisir d'être soutenu par le Département puisqu'une convention nous liant avec celui-ci sera signée en début d'année prochaine. Ce résultat nous le devons à une équipe de bénévoles moti-

vés et compétents qui œuvrent au quotidien pour promouvoir la lecture et je veux ici les remercier chaleureusement.

Le bénévolat est en crise et nos associations qui nous offrent un large panel d'activité sur la commune peinent à en recruter. Je vous le demande, investissez vous dans la vie associative, c'est un merveilleux moyen de connaître des gens, d'élargir son cercle de connaissance habituel et aussi de participer à la vie sociale de son village.

Au printemps, les nouveaux jeux seront installés sur le terrain vert. L'éclairage public et l'agrandissement du cimetière seront au cœur de nos préoccupations de ce début 2024. La définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR) est un sujet complexe n'hésitez pas à venir en mairie vous informer et vous exprimer sur ce sujet jusqu'à la fin janvier.

Les fêtes de Noël approchent à grands pas et nous allons bientôt quitter l'année 2023. Cette année porte en elle le souvenir de nos joies et nos peines, nos bonheurs et nos chagrins. Soyons tout particulièrement attentifs à celles et ceux qui passeront les fêtes seuls ou dans la détresse.

L'ensemble du conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter un joyeux Noël et vous présenter tous nos vœux de bonne et heureuse année 2024.

Bien à vous
Gilles Vavrille



LE FUMOIR DE FLEURY

Salaison et fumage
17, rue du Patural
Tel 06 66 88 16 69 / 06 62 05 78 79
lefumoirdefleury@gmail.com

Boulangerie ZIMMER

15, rue Gérard Mansion
Tél. 03 87 55 22 05
Tous les matins de 6h30 à 12h25
sauf le mardi

Traiteur DAVID COLLIGNON

7B, route Nationale
Tel. 06 73 84 82 08
FB ; cdtraiteur@outlook.fr

Café "LE COUARAIL"

28, Rue Gérard Mansion
Tel. 03 87 39 33 21
Mardi, mercredi: 7h45 à 13h -18h à 22h30
Jeudi : 7h45 à 13h
vendredi : 7h45 à 13h -18h à 2h
Samedi et dimanche : 9h à 13h - 18h à 2h

BONNE ET GENEREUSE

Pâtisserie artisanale
Tel. 06 46 23 15 74

Traiteur TONY GREGOIRE

3, rue des Roses
Tel. 06 32 85 99 43 ; FB
www.tonygregoire-traiteur.fr
tonygregoire.traiteur@hotmail.fr

LISICA CONCEPT JEUX DE SOCIETE

Laurent CURY
7, rue des Bleuets
Tel. 07 83 63 39 34
contact@lisicac.fr
<https://games.lisicac.fr>



Séance du 3 juillet 2023

Recrutement d'agents contractuels pour des remplacements :

L'assemblée,...) sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité (14 pour), décide d'autoriser Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat à recruter, des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer temporairement un fonctionnaire ou un agent contractuel indisponible. (...)

Désignation du référent déontologue des élus :

Vu (...) la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale prévoit notamment que tout élu local peut consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local (...) Ainsi, le référent déontologue est désigné par l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement... A ce titre, le Centre de Gestion de la Moselle en sa qualité de tiers de confiance, propose une liste de référents déontologues des élus qui répondent aux conditions prévues par le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local... Il est proposé de :

désigner en qualité de référents déontologues des élus, les personnes suivantes :

- M. Laurent Chrétien
- M. Jean-Marc Rosier
- M. Philippe Delcroix
- M. Christophe De Bernardinis

Adopté : à l'unanimité des membres présents (14 pour).

Désignation des membres de la commission consultative communale de chasse :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (14 pour), nomme MM. Jean-Claude Briand et Jean Albert, membres de la commission consultative communale de chasse.

Abandon du produit de la location de la chasse aux propriétaires :

(...) Considérant ainsi que dans un souci de simplification de la procédure et d'un gain de temps pour notre personnel communal, il convient de renoncer à l'abandon du produit de la location de la chasse communale au profit des propriétaires fonciers ; (...) Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 pour) ;

Décide de renoncer à l'abandon du produit de la chasse communale en sa faveur et donc de répartir le produit entre les propriétaires fonciers.

Cession de baux ruraux :

(...) À la suite du courrier de Mme Catherine Albert et M. Jean Albert, sollicitant une demande d'autorisation de cession de bail à leur fils, M. Guillaume Albert,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (13 pour) :

- donne son accord pour la cession des baux ruraux au nom de Mme Catherine Albert et M. Jean Albert à M. Guillaume Albert, à compter du 01/01/2024. (...)

Implantation d'une antenne relais :

Après la présentation du projet par M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (15 pour), décide de refuser le projet d'implantation d'une antenne relais au regard du risque de propagation d'ondes et des nuisances visuelles.

Projet d'ombrières agrivoltaïques :

Préalablement, Monsieur le Maire rappelle que tout membre du Conseil Municipal dont la famille, les proches ou lui-même ayant un intérêt direct ou indirect, de quelque nature que ce soit, à la réalisation du projet d'ombrière agrivoltaïque aujourd'hui considéré, est susceptible, d'une part, d'être regardé comme un conseiller intéressé au sens de l'article L. 2131-11 du CGCT et, d'autre part, d'être poursuivi pour prise illégale d'intérêt, dès lors qu'il assiste à la séance du Conseil municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élu en faveur dudit projet.

Par conséquent, Monsieur le Maire invite ceux des membres du Conseil Municipal qui ont ou auront, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans la réalisation de ce projet, à quitter la séance préalablement aux débats, à ne pas prendre part au vote.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29, alinéa 4 ;

Considérant le projet d'implantation d'ombrières agrivoltaïques présenté par la société TSE située 55 allée Pierre Ziller à Valbonne (06650).

Considérant que ce projet vise à édifier des ombrières agrivoltaïques sur des parcelles faisant l'objet d'une exploitation agricole liée à l'élevage d'animaux sises au lieu-dit « Vigneulles ». Cet ouvrage est composé de structures porteuses (poteaux et traverses notamment), de modules solaires installés sur un système de tracker, d'accessoires électriques (câblage, connecteurs, onduleurs, transformateurs et armoires électriques pour les principaux) ainsi que d'aménagements dédiés à l'élevage (point d'eau, parc de contention notamment), d'un poste de livraison ainsi que d'une clôture.

Considérant qu'une telle installation a été spécifiquement conçue pour participer au développement d'une activité agricole d'élevage.

Considérant que la société TSE projette la réalisation des études nécessaires à la poursuite du développement d'un tel projet sur le territoire.

Considérant que ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique nationale de développement de l'énergie photovoltaïque notamment de l'agrivoltaïsme ainsi que dans le cadre des objectifs qu'entend poursuivre la Commune dans le domaine de la préservation et du développement de l'agriculture, plus particulièrement de l'élevage, et présente ainsi un intérêt local.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité (12 pour, 3 abstentions) :

Acte l'intérêt d'un tel projet pour la Commune.

Installation d'une vidéo-surveillance :

Après la présentation du projet par M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (15 pour), décide de reporter ce point à une date ultérieure.

Séance du 25 septembre 2023

Amortissement travaux aérateur de surface à la station d'épuration :

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité (15 pour), décide de fixer à 6 ans la durée d'amortissement des travaux concernant l'aérateur de surface à la station d'épuration afférent au budget assainissement M49, pour un montant de 25 600.00 € HT.

Création d'une bibliothèque municipale et règlement intérieur :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (15 pour), donne son accord pour la création d'une bibliothèque municipale dans la Maison des Associations 15 rue Gérard Mansion et accepte le règlement intérieur ci-dessous.

Bibliothèque : convention de partenariat pour le développement de la lecture publique avec le Département de la Moselle :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (15 pour), accepte la convention de partenariat pour le développement de la lecture publique avec le Département de la Moselle ci-dessous et autorise le Maire à la signer.

Conformément à cette convention, le Conseil Municipal met à disposition de la bibliothèque une surface de 70 m² dans la Maison des Associations 15 rue Gérard Mansion, instaure la gratuité du prêt aux lecteurs de moins de 18 ans pour tous les types de documents, s'engage à inscrire chaque année un crédit d'acquisition de documents pour la bibliothèque au moins égal à 1 € par habitant et s'engage à respecter toutes les clauses de la convention.

Subventions aux associations :

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'allouer les subventions 2023 suivantes : Association Indépendante des Parents d'Élèves : 500 € ; à l'unanimité (15 pour). Association pour la Découverte de la Fortification Messine - Groupe Fortifié de l'Aisne de Verny : 100 € ; à l'unanimité (15 pour). Association Sportive Tennis Badminton : 1 000 € ;

(15 pour). Association Sportive Tennis Badminton : 1 000 € ; à l'unanimité (14 pour), M. Vincent Laurent, étant impliqué par ce point, quitte la séance. Chorale "La Villageoise" : 800 € ; à l'unanimité (14 pour), Mme Laurence Schang, étant impliquée par ce point quitte la séance. Fleury Football Club : 900 € ; à l'unanimité (15 pour). Kany-Club : 600 € ; à l'unanimité (15 pour). Prévention Routière : 100 € ; à l'unanimité (15 pour). Restos du Cœur : 300 € ; à l'unanimité (15 pour). Sport Culture Loisirs : 800 € ; à l'unanimité (15 pour). Sport pour Tous : 800 € ; à l'unanimité (15 pour). Souvenirs Français : 150 € ; à l'unanimité (15 pour).

Projet éolien :

Après la présentation du projet par M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (15 pour), décide de refuser le projet éolien présenté par le groupe Valeco.

Limitation de la vitesse dans l'agglomération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (14 pour, 1 abstention), décide de limiter la vitesse à 30 km/h à l'intérieur de toute l'agglomération.

Demande de limitation de vitesse hors agglomération :

Pour des raisons de sécurité, de nuisances sonores et vu que les traversées d'agglomération de Fleury et Pouilly sont limitées à 30 km/h, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (14 pour, 1 abstention), décide de demander au Département de la Moselle de limiter la vitesse à 50 km/h la RD 913 entre les panneaux d'agglomération de Fleury et Pouilly.

Séance du 9 octobre 2023

Délégations du Maire : Autorisation d'ester en justice :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22, Considérant qu'en vue d'une bonne administration des intérêts communaux, il est nécessaire que le Maire dispose du pouvoir d'ester en justice, dans les cas ci-dessous visés, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (13 pour), donne pouvoir au Maire, pour la durée de son mandat, d'ester en justice tant en demande qu'en

défense et devant toutes les juridictions.

Le Maire est invité à rendre compte au Conseil Municipal des décisions qu'il aura été amené à prendre dans le cadre de ces délégations en application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (RPQS) 2022 :

(...) Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (13 pour) :

Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif exercice 2022 (...)

Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau (RPQS) 2022 :

(...) Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (13 pour) :

Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2022. (...)

Renouvellement de la chasse communale :

Monsieur le maire donne lecture du compte rendu et des propositions de la commission consultative de la chasse communale, qui s'est réunie une première fois, le 09 octobre 2023 pour définir et soumettre ses propositions au vote de l'assemblée délibérante ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité (13 pour), décide d'adopter les points suivants, adoptés et proposés par ladite commission : accepte toutes les demandes de réserves de chasse privées sollicitées, accepte la demande d'enclave du Grand Séminaire, refuse la demande d'enclave du Groupement Forestier Bois Fleury, demande faite sur un terrain militaire (réserve de droit), valide la liste des propriétaires et des surfaces qui sont pris en compte dans la chasse communale, détermine la composition du lot unique de chasse qui totalise 238 ha 42a 29ca,

fixe la mise à prix du lot à 1 700 €,

le bail sera renouvelé par adjudication,

fixe la date de remise des candidatures au 28 novembre 2023 ,

fixe la date de l'adjudication au 12 décembre 2023 à 18h,

arrête le cahier des charges communal par application du cahier des charges type établi par le Préfet de la Moselle, en modifiant l'article 7 : Agrément des candidatures, comme suit :

"...ne pourront pas être agréés les candidats qui n'ont pas leur lieu de séjour principal situé à moins de 50 kilomètres en ligne droite de la partie la plus éloignée du territoire de chasse pour lequel la candidature est déposée. De même, dans le cas de personne morale, cette condition doit être respectée par au moins de 50 % des membres."

demande au Maire d'effectuer les mesures de publicité comme indiqué au cahier des charges type.

Séance du 20 novembre 2023

Délégué au Syndicat Intercommunal des Eaux de Verny :

Mme Muller Strecker Sarah ne pouvant pas se rendre aux réunions du Syndicat, souhaite être remplacée et Mme Audrey Choley souhaite passer déléguée suppléante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (15 pour), nomme Jean-Claude Briand, délégué titulaire au Syndicat Intercommunal des Eaux de Verny et Audrey Choley, déléguée suppléante.

Renouvellement d'adhésion à la Mission Intérim et Territoires du Centre de Gestion :

Considérant que l'article L452-44 du Code général de la fonction publique prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

Considérant que ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article L452-30 du Code général de la fonction publique et par convention.

Considérant en outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

Considérant que pour assurer la continuité du service, le Maire propose d'adhérer au service Mission Intérim et Territoires mis en œuvre par le Centre de gestion de la Moselle,

Le Maire présente la convention type par laquelle des demandes de mise à disposition de personnels contractuels à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires pourront être adressées au CDG 57.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (15 pour) :

Approuve la convention cadre susvisée telle que présentée par le Maire,

Autorise le Maire ou son délégué à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Moselle, ainsi que les documents y afférents,

Autorise le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 57, en fonction des nécessités de service,

Dit que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 57, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

Bail professionnel kinésithérapeute :

M. Nicolas Cauwet, étant impliqué par ce point, quitte la séance.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité (14 pour), décide :

- de consentir un bail professionnel sis 28 A rue Gérard Mansion pour exercer la profession de kinésithérapeute à Mme Lebienvu Claire pour une durée de six ans à compter du 1er décembre 2023. Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 379.15 € avec une révision annuelle mentionnée dans le bail.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférents.

Bail emphytéotique administratif :

M. Vincent Laurent, étant impliqué par ce point, quitte la séance.

Le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité (11 pour, 3 abstentions), décide :

- de consentir un bail emphytéotique administratif pour une partie de la parcelle de terre (250 m²) cadastrée sous section 6 parcelle 107, à l'ASTB "Association Sportive Tennis Badminton de Fleury" pour une durée de vingt ans à compter du 1^{er} décembre 2023, moyennant une redevance annuelle d'un euro à terme échu suivant les termes mentionnés dans le bail joint à la présente délibération.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférents.

Séance du 4 décembre 2023

Chasse communale : Désignation des candidats autorisés à participer à l'adjudication publique :

Monsieur donne lecture du compte rendu et des propositions de la commission consultative de la chasse communale, qui s'est réunie une deuxième fois, le 30 novembre 2023 pour désigner les candidats autorisés à participer à l'adjudication publique et soumettre ses propositions au vote de l'assemblée délibérante ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité (13 pour), décide de désigner les candidats suivants autorisés à participer à l'adjudication publique, adoptés et proposés par ladite commission :

M. Prevost Thierry
M. Noirot Thibaut
M. Joly Didier

Et décide que les frais de publication seront à la charge de l'adjudicataire à hauteur de 50% et devront être payés dès réception du décompte des frais. Les frais de criées sont également à la charge de l'adjudicataire et seront versés à la commune qui ensuite procédera, après émission de titre, à son mandatement à la personne idoine.

Composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols telle que proposée par la Région Grand Est :

La loi du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux a remplacé la Conférence des SCoT par une « Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols ».

Vu la proposition de composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols, transmise par courrier de M. le Président du conseil régional de la Région Grand Est en date du 19 octobre 2023,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité (13 pour) :

Décide d'émettre un avis favorable sur la composition de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols telle que proposée par la Région Grand Est.

Demande de prévoir la possibilité de suppléances,

en cas d'indisponibilité du représentant ciblé dans la composition par collègues.

La présente délibération sera notifiée à M. le Président du conseil régional de la Région Grand Est.

Délégation de l'admission en non-valeur des créances de faible montant :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la loi autorise la délégation de la décision d'admission en non-valeur à l'exécutif local dans la limite d'un seuil. Le décret n° 2023-523 du 29 juin 2023 précise le seuil au-delà duquel la délégation ne peut intervenir et les modalités selon lesquelles l'exécutif rend compte de l'exercice de cette délégation auprès de l'assemblée délibérante. Pour les communes, ce seuil est de 100 € et le Maire rend compte au moins une fois par an de ses décisions au conseil municipal au moyen d'un état listant les créances admises en non-valeur et les motifs ayant présidé à cette admission et tient à la disposition du conseil municipal les pièces produites à l'appui de la demande d'admission en non-valeur présentée par le comptable public.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité (13 pour), donne délégation au Maire, pour la durée de son mandat, de l'admission en non-valeur des créances d'un montant qui ne peut être supérieur à 100 € et il devra rendre compte au moins une fois par an de ses décisions au conseil municipal.

Bail professionnel kinésithérapeute :

M. Nicolas Cauwet, étant impliqué par ce point, quitte la séance.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité (12 pour), décide :

d'annuler la délibération n°110 du 20 novembre 2023,

de consentir un bail professionnel sis 28 A rue Gérard Mansion pour exercer la profession de kinésithérapeute à Mme Lebienvu Claire pour une durée de six ans à compter du 1^{er} janvier 2024. Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 379.15 € avec une révision annuelle mentionnée dans le bail,

d'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférents.

(retrouvez les comptes rendus complets sur notre site www.fleury.fr à la rubrique Vie municipale/comptes rendus)

Communauté de Communes du Sud Messin

Mobilité



Pour faire suite à l'enquête covoiturage menée en début d'année, la Communauté de Communes du Sud Messin s'est engagée pour dynamiser et inciter le covoiturage du quotidien. Depuis le 1er septembre 2023, la CC du Sud Messin finance tous vos trajets de covoiturage grâce à la solution Klaxit par BlaBlaCar Daily. Ce partenariat répond à la volonté de la CCSM d'organiser le covoiturage en proposant une plateforme de mise en relation efficace pour les habitants et les salariés du territoire.

Vous êtes conducteurs, vous pouvez rentabiliser vos trajets tout en rendant service, vous serez rémunérés entre 2€ et 3€ par passager et par trajet.

Pour les trajets de 2 à 20 km : 2€ par passager ,
Pour les trajets de 20 à 30 km : 2€ par passager
 (+ 0.10€ /km au-delà de 20 km et par passager)

Au-delà de 30 km : 3€ par passager transporté.

Vous êtes passagers vous pourrez voyager gratuitement durant 10 trajets, et profiter ensuite des avantages, vous ne paierez que 50 centimes par trajet (soit 1€ l'aller-retour), le reste sera pris en charge par la CCSM. Les trajets bénéficiant de cet incitatif sont les trajets ayant comme origine ou destination la CC du Sud Messin d'une distance minimum de 2 km et de maximum 80 km.

6 trajets maximum pour le conducteur par jour (équivalent à 2 voyages avec 3 passagers à bord par jour) et vous obtenez une prime de 100 € en vous mettant au covoiturage (bonus de 25 € au 1^{er} covoiturage, puis 75€ au 10^{ème}).

Alors, qu'attendez-vous pour mieux vous déplacer dans le Sud Messin ? Adoptez Klaxit par BlaBlaCar Daily et téléchargez l'application sur votre mobile pour pouvoir bénéficier des avantages de ce partenariat (Voir QR code ci-dessous):

Ce projet est subventionné par l'Etat à travers le Fond Vert.



- Téléchargez l'application Klaxit.
- Inscrivez-vous & renseignez vos trajets.
- Covoiturez en toute sérénité.

Une question ? Écrivez à support@klaxit.com

Composteurs

La Communauté de Communes du Sud Messin est heureuse de vous annoncer que la mise à disposition gratuite de composteurs est toujours d'actualité et sera reconduite en 2024.

Afin d'en bénéficier il vous suffit d'appeler au **03.87.38.28.67**.

Ensemble engageons-nous pour un environnement plus vert et durable.



Centre des Finances Publiques de Verny

Dans le cadre d'un projet de la restructuration du réseau de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) toutes les trésoreries de proximité fermeront leurs portes début 2024. Cette restructuration a été initiée en 2019 et concernera le secteur de Metz à partir de l'année prochaine. Les centres de finances de Vigy, **Verny**, Maizières-lès-Metz, Rombas, Montigny-lès-Metz et Metz seront regroupés dans un même lieu à la cité administrative de Metz.

Ainsi sur le territoire de la Communauté de Communes de Sud Messin, deux nouveaux lieux d'accueil du public seront ouverts à compter du 8 janvier 2024 :

à Verny, une permanence des Finances publiques sera ouverte au sein de la France services, 9 rue du Château, le vendredi de 14h00 à 17h00, en semaine paire ; et à Rémilly, une permanence des Finances publiques sera ouverte au sein de la France services, 1 au Parc, le lundi de 13h30 à 16h30, en semaine impaire.

À cet accueil tenu par un agent des Finances Publiques, il sera possible de poser des questions ou effectuer des démarches sur l'ensemble des missions de l'administration des Finances publiques, notamment dans le domaine fiscal, qui est le domaine qui suscite le plus de demandes de la part des usagers. Pour les questions qui ne pourront être traitées par l'agent d'accueil, afin d'éviter tout déplacement, un rendez-vous avec le service concerné, par téléphone ou par visioconférence, sera systématiquement proposé.

Pour le paiement des factures du secteur public (cantines, eau, assainissement, périscolaire, hôpital, amendes, etc..), la DGFIP rappelle qu'il est maintenant possible de régler celles-ci, en espèces (jusqu'à 300 €) ou par carte bancaire, auprès des buralistes habilités. Assurez-vous que votre avis d'impôt comporte un « QR code » et la mention « payable auprès d'un buraliste ». A Verny, c'est le TABAC PRESSE FDJ, 21 Rue Nationale qui sera partenaire.






PERMANENCE DES FINANCES PUBLIQUES

Pour vous accompagner dans vos démarches, un agent des Finances publiques vous accueillera :

En semaine paire :

Le Vendredi :

- de 14h00 à 17h00



↓

**France Services
9 rue du Château
57420 VERNY**

L'impôt s'adapte à votre vie : nous sommes toujours présents 24h/24h, 7j/7 sur le site impots.gouv.fr
Nos agents vous renseignent aussi au 0 809 401 401




PERMANENCE DES FINANCES PUBLIQUES

Pour vous accompagner dans vos démarches, un agent des Finances publiques vous accueillera :

En semaine impaire :

Le Lundi :

- de 13h30 à 16h30



↓

**France Services
1 au parc
57580 REMILLY**

L'impôt s'adapte à votre vie : nous sommes toujours présents 24h/24h, 7j/7 sur le site impots.gouv.fr
Nos agents vous renseignent aussi au 0 809 401 401

Fleury se met sur son

Afin d'harmoniser et de rendre cohérent la circulation routière dans Fleury, le conseil municipal a décidé de généraliser la limitation de vitesse à 30 kilomètres par heure à l'ensemble du village.

Cette décision repose aussi et surtout sur des faits avérés et offre à nos concitoyens une commune plus apaisée avec moins de bruit, moins de pollution et moins de stress.

Dans les villes qui l'ont déjà expérimenté, la réduction de la vitesse a engendré un meilleur respect de la limitation et elle obtient une opinion positive de la part des piétons et des cyclistes.

Ainsi des marquages au sol ont été peints et des panneaux de signalisation ont été installés aux entrées de Fleury ainsi que dans différents endroits du village. Ces signalétiques complètent le dispositif existant (radars pédagogiques et panneau lumineux).

Cet abaissement de la limitation de vitesse permet également de prévenir d'éventuels accidents de la circulation et le cas échéant d'en atténuer la gravité.

Le seul inconvénient que l'on pourrait trouver à cette mesure serait la perte de temps qu'elle occasionne. De manière purement mathématique, rouler 20 km/h moins vite engendre un retard de 48 secondes par kilomètre parcouru (il suffit de partir 1 minute plus tôt pour rattraper le temps perdu). Au vu de la taille de notre commune, c'est insignifiant.



Des Passages Piétons Intelligents pour une Circulation Plus Sûre

La commune de Fleury a récemment pris une initiative audacieuse pour renforcer la sécurité des écoliers sur les passages piétons aux abords des écoles locales. Un investissement significatif a été consacré à l'installation de passages piétons équipés de systèmes de détection et de panneaux lumineux, une mesure novatrice visant à améliorer la sécurité des élèves lors de leurs trajets quotidiens.



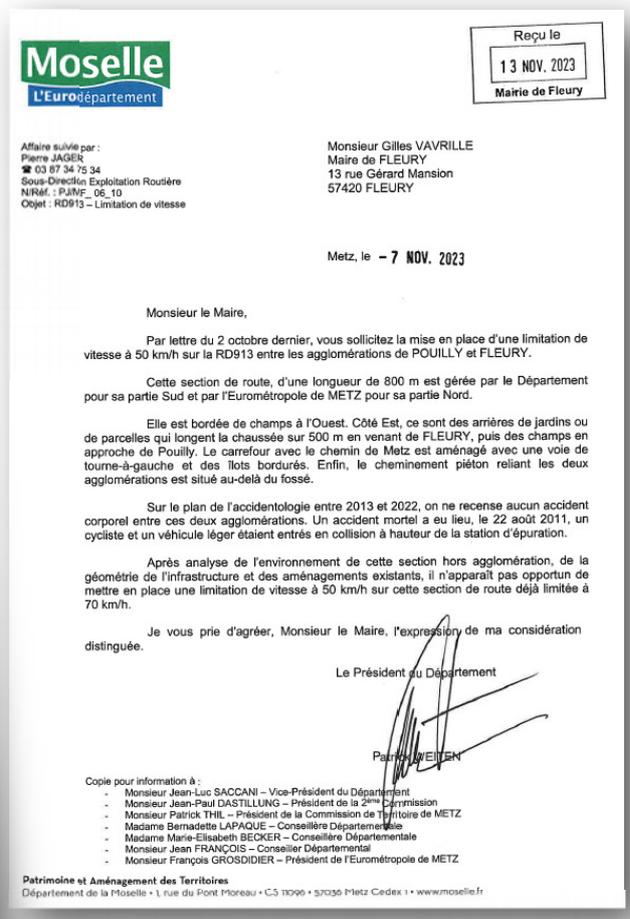
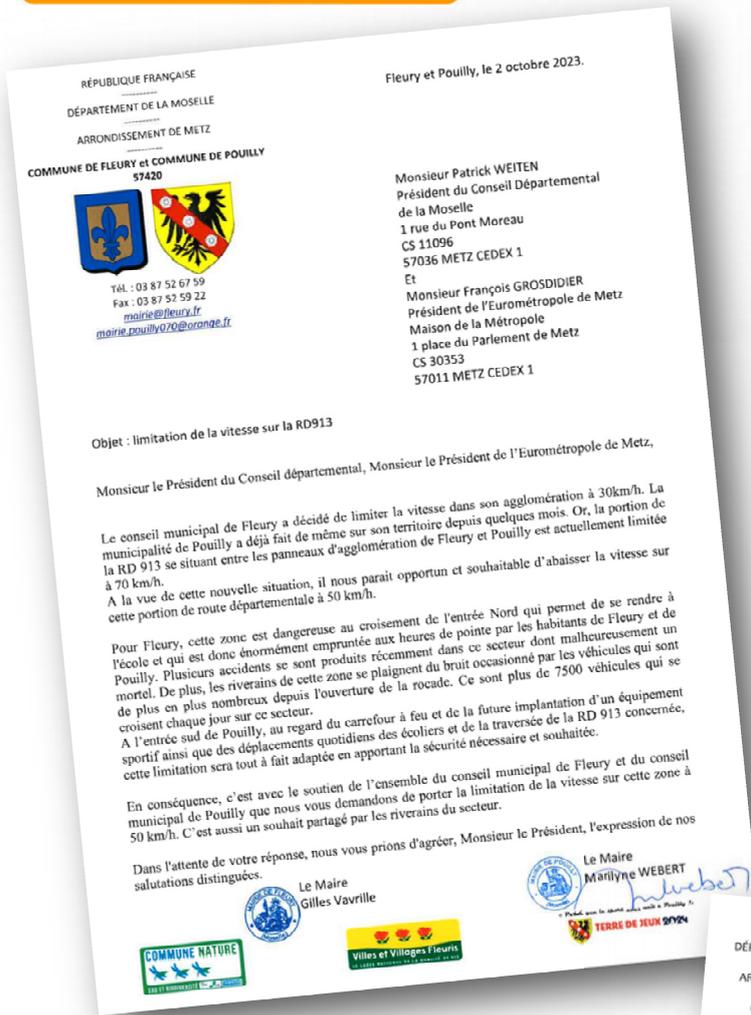
Un Engagement envers la Sécurité Routière

Les nouveaux passages piétons sont équipés de capteurs de détection sophistiqués qui identifient la présence des piétons. Ces capteurs utilisent une technologie de pointe pour détecter les mouvements et déclencher des panneaux lumineux intégrés au sol. Lorsqu'un piéton s'approche du passage, les panneaux lumineux s'activent, alertant ainsi les conducteurs de la présence imminente de piétons.

Une Signalisation Visuelle Renforcée

Les panneaux lumineux installés aux passages piétons ne se limitent pas à avertir les conducteurs de la présence des piétons. Ils intègrent également une signalisation visuelle claire, indiquant le moment précis où les piétons peuvent traverser en toute sécurité. Cette signalisation visuelle renforcée vise à réduire les risques d'accidents en assurant une communication claire et compréhensible entre les usagers de la route.





50 km/h sur la RD 913 :

Vitesse limitée à 30km/h à Pouilly et à Fleury : la question se pose de la vitesse entre les deux communes. Un courrier conjoint avec la municipalité de Pouilly a été rédigé pour demander au département de porter la limitation entre nos deux villages à 50 km/h au lieu de 70 actuellement.

Sur la réponse négative du département, un nouveau courrier a été envoyé. Nous sommes en attente d'une réponse



Comité des fêtes



Sous une chaleur caniculaire, petits et grands ont pu profiter de notre traditionnelle **fête patronale** tout au long du week-end. Pour notre seconde édition, la tombola a remporté un vif succès. Nous tenons à remercier tous les participants ainsi que les entreprises locales : l'Auberge Fleurie, Le Fumoir de Fleury, Bonne et Généreuse, le Café le Couarail, San Léone, David Collignon Traiteur, Fabrice Dumay, le Grainouilly, Garage Miedico, Boulangerie Zimmer, Priscilla pour ses bons de sophrologie, Monsieur et Madame BOUR et les forains.

Nous tenons également remercier les associations et leurs bénévoles pour leur dévouement tout au long de ces deux jours.

Le 15 octobre a eu lieu notre Marché Fermier.

Comme chaque année, il est accueilli avec enthousiasme par les producteurs, les habitants et les visiteurs, créant une atmosphère de convivialité et de découvertes gustatives.

Dès l'aube, les stands colorés ont commencé à s'animer, offrant une diversité de produits frais, de l'artisanat local et des spécialités uniques.

Pour la pause méridienne, tout le monde s'est retrouvé autour d'une choucroute.



Décorations de Noël



Toute une équipe de bénévoles est venue prêter main-forte aux ouvriers communaux pour la confection des décorations de Noël : Jeanine Leclerc, Evelyne Magna, Sylvie Vasseur, Brigitte Langlois, Yves Pernet, Marie-José et Philippe Grosse, Didier Cordonnier.

Un grand merci à eux.



Théâtre



Le 18 novembre dernier la Compagnie Atelier de Sophie est venue faire une représentation de leur pièce intitulée « Vieilles nous jamais ! »

Cette soirée placée sous le signe de l'humour a remporté un beau succès auprès des spectateurs qui ont répondu présents en nombre.





La bibliothèque municipale de Fleury est ouverte

Créée à l'initiative de l'association Fleury Loisirs, la

bibliothèque avait fermé ses portes. La municipalité souhaitait conserver cette activité. Sollicitée en ce sens, l'association Fleury-loisirs a cédé gracieusement le fond de livres et le mobilier à la commune.

Après un appel à bénévoles, un groupe s'est constitué pour reprendre la bibliothèque.

Durant tout l'été, de nombreux travaux ont été effectués par les bénévoles pour remettre les salles en état. Les opérations de peinture, papier-peints, installation d'étagères sur les murs ont été réalisés dans un premier temps. puis il a fallu trier tous les livres existants et les coder (codifier) : enfants, ado, Roman, fiction. Une étagère est spécialement dédiée à la Lorraine, ...

Ce sont désormais 2 salles agréables et conviviales qui sont entièrement destinées aux livres.

La bibliothèque remporte très vite un franc succès. Dès le premier jour de nombreuses personnes se sont inscrites, ce qui nous fera dire, que le livre a toujours sa place au sein de nos foyers, pour un moment de détente, loin de nos écrans.

Les bénévoles souhaitent d'ailleurs élargir les activités de la bibliothèque autour du livre, par la mise en place d'ateliers lecture aux enfants, comme aux adultes, vidéos, ...

La bibliothèque municipale de Fleury va signer une convention avec la Bibliothèque Départementale de la Moselle. Ce partenariat nous permettra rapidement d'enrichir l'offre aux adhérents en leur donnant directement accès aux fonds départementaux (Livres, Fonds numériques, Vidéo ..)

Les écoliers de l'école Marc Chagall ont déjà pu visiter les locaux de notre bibliothèque.

La bibliothèque est ouverte à tous, les mardis de 17h à 20h, les mercredis de 14h à 17h et les samedis de 9h à 12h. La Bibliothèque sera fermée pendant les vacances scolaires.

Une belle aventure commence, n'hésitez pas à venir nous voir !



Vie municipale

M. François Stamm organise tous les mercredis soir à la salle des associations des cours d'initiation à la peinture. C'est un véritable moment de partage d'expériences artistiques mais également amical.

Les cours s'adressent aux débutants comme aux confirmés, et s'appuient sur le talent et l'expérience de François Stamm. Chacun apprend à illuminer, à mettre de la profondeur à un paysage, à lire un tableau différemment, dans une ambiance sérieuse mais chaleureuse.



La remise des prix des maisons fleuries de l'amicale des élus du Sud Messin, s'est déroulée à la salle des fêtes de Solgne le 25 novembre 2023.

Quatre jurys ont parcouru les communes du sud messin courant juillet et ont pu choisir les différents lauréats. Félicitons M. et Mme Smith Rodney (bien aidés par M André Gircourt) et M. et Mme Schang Michel qui ont reçu ce prix pour la commune de Fleury.



Actualités de l'école maternelle Marc Chagall

Ecole Maternelle Marc Chagall : rentrée 2023 - 2024

74 élèves se sont retrouvés à la rentrée pour cette nouvelle année scolaire.



PS/GS de Mme Jurion aidée de Camille



MS de M. Metzinger aidé de Miléna



PS/GS de Mme Genty aidée de Nathalie

La compagnie Histoire à jouer est venue le vendredi 10 novembre, nous présenter : Fafnir le dragon.



Actualités de l'école élémentaire Marc Chagall



L'école en chiffres :

L'école élémentaire Marc Chagall accueille 121 élèves répartis en 5 classes :

CP de Mme DILL-MORHAIN avec 23 élèves

CP/CE1 de Mme LEPINE avec 23 élèves

CE1/CE2 de Mme OMARINI avec 24 élèves

CE2/CM1 de M. ANDING, Directeur et de M. KOLMAYER avec 25 élèves

CM1/CM2 de Mme HITZ avec 26 élèves

A l'école élémentaire Marc Chagall, il se passe toujours quelque chose.... On apprend, on découvre, on s'ouvre au monde extérieur :

La Semaine du goût :

« Si tu perçois la saveur des aliments, c'est grâce à l'un de tes cinq sens : le goût »



LE RELAIS VERNOIS nous a fait découvrir les saveurs

M. VIMBERT nous a fait découvrir l'huile d'olive.



Présentation musicale :

Découverte du piano par un professeur du Conservatoire pour toutes les classes.



Dictée ELA : handicap et tolérance

Sur un texte inédit de Sabyl Ghossoub, 10 adultes ont pu échanger avec les élèves sur une thématique du handicap.



« Un moment de partage qui permet d'ouvrir son regard aux autres et à leurs richesses »





Contact : marcchagall.aipe@gmail.com

L'Association Intercommunale des Parents d'Élèves est heureuse de vous retrouver à nouveau cette année autour de divers événements !!

Pour rappel nous sommes une association **100% bénévoles** composée de mamans et papas qui avons tous une activité professionnelle prenante en plus de nos vies privées très chargées. Néanmoins nous répondons présents pour renforcer les liens entre parents, enseignants et élèves via des animations qui permettent de dégager des fonds au profit de l'école de nos deux villages. L'année dernière l'AIPE a pu aider nos écoles à plusieurs reprises pour par exemple prendre en charge une partie des bus pour le Parc de Sainte Croix ou la sortie de fin d'année sur Verdun.

L'AIPE, c'est aussi des fonds versés pour l'achat de jeux, matériels, la participation financière aux spectacles scolaires proposés, la venue de Saint Nicolas à l'école mais aussi l'organisation de la grande kermesse de fin d'année.

Toutes les idées, les parents, grands-parents, oncles, tantes... désireux de nous accompagner dans cette belle et folle aventure sont les bienvenus ! Bonne humeur garantie.

Cette année, comme grande nouveauté, nous avons organisé un grand marché de Noël le 8 décembre en présence de nombreux exposants locaux et du Saint Nicolas.

Pour la suite des festivités de l'année scolaire 2023-2024 c'est par ici :



Alors à vos agendas car nous espérons vous voir nombreux à nos événements futurs et nous vous remercions pour votre soutien continu.

Pour adhérer à l'AIPE ou faire un don à notre association n'hésitez pas à scanner ce QR code.



Fleury Football Club

En cette saison 2023/2024, le Fleury FC poursuit sa progression tant au niveau sportif qu'en nombre de licenciés.

En effet, depuis maintenant près de dix ans d'existence (le club les fêtera en Avril 2024), le Football Club n'a cessé de croître. Il compte aujourd'hui plus de 100 licenciés, 103 exactement, ce qui constitue un record depuis la création.

Sur les terrains mosellans, nos jeunes pousses portent fièrement les couleurs du village, le jaune et bleu brille aux quatre coins du sillon messin.

L'école de foot, encadré par Manu Zaiem, peut se réjouir d'aligner chaque week-end une équipe dans chaque catégorie d'âge. Les U7, dirigés par Vincent Spena, les U9 par Fesal Ali, les U11 par Jonathan Margouët et les U13, par Manu Zaiem, enchainent les rassemblements et matchs mais aussi les belles performances.

Les adultes se portent également pour le mieux. L'équipe fanion représente désormais le club au plus haut niveau départemental, en D1 de district. Après une très belle saison 2022/2023 sous la houlette de Cédric Subra, les joueurs ont pu fêter la montée au terme d'un match au sommet du groupe contre Ars/Moselle, remporté haut la main sur le score de 5-0.

Cette année, pour sa première saison à ce niveau, l'équipe se situe en milieu de tableau à la fin des matchs allers, elle est coachée par l'expérimenté Manu Magalhaes qui apporte toute sa connaissance du football et son envie.

L'équipe réserve, quant à elle, finit la première phase à la cinquième place, et jouera donc la deuxième phase pour la montée en division supérieur, ce qui est l'objectif avoué du club, la montée en D3. Nul doute que Théo Kammer fera tout son possible pour mener son groupe à cette accession.

Nous espérons vivre encore de très beaux moments, et pour cela nous accueillons toutes personnes désirant intégrer le FFC, bénévoles, arbitres, dirigeants, joueurs,...





L'A. S. Tennis Badminton de FLEURY à la pointe de la nouveauté

1) A partir de 2024 c'est tout d'abord le PICKLEBALL qui fera son apparition à Fleury. Véritable coqueluche aux Etats Unis, ce sport original débarque en France. A tous les âges et à tous les niveaux on n'y résiste pas. Déjà une vingtaine de joueurs nous ont rejoint le samedi matin. La Fédération Française de Tennis qui pressent le succès de cette nouvelle pratique, a décidé de l'absorber.



2) Dès les beaux jours notre nouvelle piste de Padel devrait accueillir ses premiers joueurs. Pour rappel les adhérents du club auront droit à un tarif préférentiel à savoir 50% de remise sur le prix public. (Informations: as.tennisbad@gmail.com)

Ce dossier a suscité beaucoup de débats. Rappel des faits : novembre 2021 le Conseil municipal vote à l'unanimité l'accord à l'ASTB de construire une piste de Padel sur le terrain vert. Durant la phase de constitution du dossier, nous avons proposé de construire la piste côté city stade mais techniquement c'était compliqué et la commune a maintenu sa décision de l'implanter sur le terrain vert. Courant 2022, la commission travaux composée d'élus de la liste majoritaire et d'opposition a précisément validé l'emplacement actuel. Entre temps le club a rempli toutes les demandes administratives et seule la dalle a été posée. Ce n'est qu'après la signature du bail emphytéotique que la piste a été élevée. Le club, parallèlement, avait commandé une enquête acoustique qui valide la faisabilité et l'usage d'une piste découverte à cet endroit. Un usage respectueux du voisinage tout comme nous le faisons sur les terrains de tennis sera bien entendu de vigueur, le club s'y engage. D'ailleurs comme nous l'avions proposé les arbres coupés seront remplacés au-delà de 1 par 3 seront plantés dans les jours prochains.



Il nous a quitté trop tôt. Notre ami Gilles Willaume est décédé le 21 septembre. Amoureux de notre sport le tennis, il jouait encore tous les mardis. Il fut président du TC fleury de 1997 à 1999.

3) Générosité: Notre club est fier de se mettre gratuitement à la disposition des adultes en situation de handicap. Notre expérience est mise à l'honneur dans le magazine de la FFT comme il le fut pour les enfants il y a quelques mois.



Kany Club de Fleury

KANY CLUB de FLEURY UN CLUB QUI GAGNE ET ENCORE EN TRES GRANDE FORME.

Le Kany-Club de Fleury est une association de vétérans qui pratique le football loisir qui a été créé le 5 septembre 1986, par une bande de copains habitants à Fleury. Le nom du club a été choisi suite au surnom du président fondateur Claude Bouvy dit Kany. Par la suite, des personnes extérieures à la commune ont rejoint le club.

En préambule de la dernière assemblée générale de l'équipe de football vétéran du Kany-Club de Fleury, André Kremer, Président du Club depuis 2002, a remercié : les joueurs, les bénévoles présents tout au long de la saison, les sponsors qui nous aident depuis de nombreuses années, le Conseil Régional, le Conseil Général et la municipalité pour l'entretien du terrain de foot et pour la location de leur salle omnisports pour les entraînements en hiver.

Le bilan sportif de la saison écoulée 2022/2023 a été très positif en résultat.

Sur 26 matchs joués contre les équipes de : Richemont, Pange, Marange Silvange, Homécourt, Maizieres les Metz, Augny-Cuvry, Woippy la Canebiere, La Maxe, JS Metz, Semecourt, Ars Laquenexy, Montigny Les Metz, et Vitry sur Orme.

A noter que tous ces matchs ont été joués à l'extérieur le soir en semaine. Résultats de tous ces matchs 24 victoires et 2 défaites.

Pour cette nouvelle saison 2023/2024, les résultats des matchs qui se sont joués tous à l'extérieur sont remarquables : 8 victoires et 1 défaite.

Le comité actuel de la saison 2022/2023 se compose comme suit :

André Kremer président, Dominique Gaspard premier vice-président, Léonard Didiot deuxième vice-président, Joly Francis trésorier, Joly Laurence vice trésorière, Isabelle Kremer secrétaire, André Kremer entraîneur, Francis Joly responsable intendance, Patrice Vasseur et Fabrice Poirier commissaires aux comptes.

A noter que l'assemblée générale pour la saison 2023/2024 s'est tenue courant décembre 2023.

Le club a participé à la fête patronale de Fleury en septembre 2023. Les manifestations à venir seront décidées lors de l'assemblée générale (tournoi de sixte du club le 1^{er} mai 2024 au stade de foot de Fleury, participation à la fête patronale de Fleury en septembre 2024).

Divers :

Le Club s'entraîne tous les mercredis soirs au stade de Fleury à partir de 19h sauf si match prévu le même jour et a réservé la salle omnisport de Fleury tous les mercredi soirs de 19h30 à 21h30 du 3 janvier 2024 au 27 mars 2024 pour 13 séances d'entraînement.

Le Président et son comité sont heureux d'avoir dans leur effectif pour cette nouvelle saison 5 nouveaux joueurs dont certains habitent dans la commune de Fleury.

Nous sommes très peinés de la disparition de notre président fondateur Claude Bouvy dit Kany, décédé le 5 mars 2023 et de notre ancien trésorier Ludovic Harmand, décédé le 6 mai 2023.

Si vous désirez nous rejoindre et partager nos activités dans un esprit convivial et familial, contacter le Président du Club : André KREMER 06 14 84 59 81

Toute l'équipe du Kany-Club vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année 2024.



Vibrations Chante !

La chorale chante lors des répétitions hebdomadaires ou en concert, à Woippy par exemple, rendez-vous annuel au profit de la Banque Alimentaire le vendredi 15 décembre. Et elle chante également pour la préparation de son 40^{ème} anniversaire qui se déroulera le samedi 11 mai 2024 à la salle du NEC de Marly... un beau concert avec probablement un artiste reconnu... Notez déjà ce rendez-vous sur vos agendas et tablettes !

Pour préparer cet évènement, nous organisons 3 weekends chantants, animés par Marc André CARON, chef de chœur québécois et Anne VICTORION cheffe de chœur de Vibrations, ouverts à tout choriste, prêt à fêter 40 ans de chansons.

Vibrations, chorale de la « Villageoise » a repris ses répétitions à Fleury, mi-septembre, le vendredi de 20h30 à 22h30 à la salle polyvalente ou à l'école.

S'il vous vient l'envie de chanter, venez nous rejoindre !

Mais nous n'oublions pas aussi de prendre le temps d'une pause, pour fêter le Beaujolais, le 17 novembre, autour d'un repas « canadien » ou à « l'auberge espagnole », et avec des jeux qui nous amusent toujours.

Nous vous annonçons déjà un concert à FLEURY pour la fête de la Musique, le 21 juin 2024 !



Association Sport Pour Tous Fleury-Pouilly

Très bonne rentrée 2023-2024, pour l'Association Sport pour Tous Fleury-Pouilly et donc, donne entière satisfaction à toute notre Equipe.

La motivation de nos adhérents, l'envie de bouger, de se retrouver et partager ces moments de pratique physiques et sportives font le bonheur de toutes et tous.

Nos animateurs sont les acteurs principaux de cette réussite et nous les remercions chaleureusement.

Toutes les disciplines que ce soit ZUMBA, GYM FITNESS, PILATES et MARCHE NORDIQUE rencontrent un vif succès.

Nos nouveaux animateurs, Xavier et Elisabeth font l'unanimité auprès de notre public Adultes et Séniors.

Le nouveau cours de « ZUMBA KIDS » lancé en septembre connaît un engouement de la part des enfants. Ce sont 17 gamins (filles et garçons), qui tous les lundis, dansent, créent leur propre chorégraphie, jouent, dans le respect des consignes et règles apportées par Léo, leur animateur.

Les enfants sont heureux de ces moments de détente dans la joie, le plaisir d'une pratique ludique. Ceci dans le but de favoriser le développement et l'autonomie de chaque enfant.

La séance GYM BIEN ETRE Seniors+ peut encore accueillir de nouveaux adeptes. N'hésitez pas à rejoindre le groupe très sympathique qui évolue tous les jeudis de 10H30 à 11H30.

Xavier prendra soin de vous par ses conseils et sera fort de propositions afin que vous gardiez souplesse, équilibre, mémoire, que vous mainteniez votre force musculaire par des exercices adaptés, et, améliorez votre fonction cardio respiratoire par un travail tonique et dynamique.

Alors, à vos baskets, on vous attend... N'oubliez pas que vous avez toujours droit à 2 cours d'essai gratuits et sans engagement dans toutes nos activités.

Autre information importante :

Notre Association a rejoint le réseau de santé Mosell'Mouv et a obtenu la labellisation.

AVIS aux mouveurs. A la fin de votre parcours, bilan et séances réalisées auprès de Moselle'Mouv, vous êtes prêts à poursuivre une activité physique en autonomie. Notre Association peut vous recevoir afin que vous puissiez poursuivre vos activités dans le respect et l'intégrité de votre personne pour un bien être au quotidien. Une aide à la cotisation de 100€ vous est proposée par le département lors de votre inscription.

Un grand MERCI à TOUTES et TOUS, anciens et nouveaux adhérents pour la confiance que vous nous témoignez.

En cette fin d'année toute proche, le Comité de SPORT POUR TOUS vous souhaite de belles fêtes de fin d'Année.

Renseignements et contacts :

Evelyne Mallinger Tél :03.87.52.68.03.

Martine Derruau Tél :06.16.24.76.98.

Françoise Deutsch Tél :03.87.52.56.06.

Mail : sportous.mdruo@gmail.com Consultez nos

pages : Google.vernois57.free.fr

Pages associations

Agrément Jeunesse § Sport n° 57 86 201



Sport Culture Loisirs, Toujours Là !

Depuis plus de 40 ans notre association vous propose des activités variées, encadrées par des animateurs diplômés d'état. Une poignée de bénévoles s'activent autour d'une présidente formidable, qui donne toute son énergie pour permettre aux adhérent(e)s de suivre leurs cours dans les meilleures conditions. De nombreux fidèles nous font confiance depuis des années et sont souvent prêts à faire des kilomètres pour bénéficier du professionnalisme de nos animateurs et de la convivialité de notre association.

Tous les cours sont dispensés dans la salle ronde du Complexe Omnisports de FLEURY.

Seul le cours de ZUMBA a lieu dans le Hall des Sports de POUILLY (Place Mahire).

Après vous être acquitté d'une cotisation de 15 euros incluant la licence, l'assurance et l'adhésion, il vous suffit de choisir le cours qui vous correspond.

Le premier cours découverte est gratuit. Alors n'hésitez pas à nous rejoindre ! Venez prendre un moment pour vous !

- BODY SCULPT

Lundi 19h45 - 20h45

Mercredi 17h30 - 18h30

30 euros par trimestre

(possibilité de suivre les 2 séances pour le prix d'une seule)

- GYM DOUCE

Mardi 10h - 11h

30 euros par trimestre

- PILATES Mardi 17h -18h

Vendredi 18h45 - 19h45

35 euros par trimestre

(possibilité de suivre les 2 séances pour le prix d'une seule)

- HATHA YOGA

Mardi 18h30 - 20h

Jeudi 16h45 - 18h

55 euros par trimestre

(possibilité de suivre les 2 séances pour le prix d'une seule)

- ZUMBA*

Mardi 20h - 21h

45 euros par trimestre

- YOGA DU RIRE

Jeudi 18h15 - 19h15

45 euros par trimestre

Contacts : 06 30 69 08 01 – 03 54 62 79 66

sclfp57@gmail.com



Fleury

RL du 03/08/2023

Symboles nazis sur le mobilier urbain : le maire dépose plainte



« En quinze ans de participation à la vie municipale de Fleury, c'est la première fois que je vois cela ! », s'indigne le maire de la commune, Gilles Vavrille. Photo DR

Samedi 29 juillet, les habitants de la commune de Fleury, dans le Sud messin, ont eu la désagréable surprise de découvrir des graffitis à la gloire du nazisme. Des croix gammées ont été peintes sur un abribus et un transformateur électrique. « J'ai immédiatement recouvert ces graffitis », a expliqué le maire de la commune, Gilles Vavrille. « On ne peut pas laisser passer cela ! », estime-t-il. « Au mieux, les auteurs de

ces tags sont des jeunes qui méconnaissent cette période dramatique de l'histoire ; au pire, il s'agit de vrais sympathisants du régime nazi. Dans les deux cas, c'est inquiétant. » Aucun autre graffiti n'a été trouvé dans le village. Gilles Vavrille est allé déposer plainte à la gendarmerie de Verny dès lundi matin. Il invite toute personne qui aurait été témoin à se manifester en mairie.

Fleury

RL du 01/10/2023

Le Couarail, un lieu convivial et intergénérationnel

Le pari était osé : le 17 juin 2022, Aude et Titi reprenaient le café du village, Le Couarail. Mais le pari est gagné : quelques mois après, le café revit et est devenu le lieu de rendez-vous de toutes les générations, jeunes et moins jeunes. Pour cela, il a fallu tout réinventer.

Nous sommes au début de l'année 2022, Aude et Titi font leur bilan professionnel. C'est décidé, ils se lancent un nouveau défi : ils vont prendre la gérance d'un café, mais en milieu rural. Alors que la désertification des cafés de village est une réalité, il faut oser !

Une opportunité se présente, le Couarail, café de Fleury, est libre. Ils vont en prendre possession le 17 juin 2022. Avec ce nom du patois lorrain signifiant l'endroit où on vient causer entre habitants, où on prend des décisions aussi, le challenge était relevé.

De nombreuses animations

Pour Aude et Titi, il fallait innover, proposer autre chose aux consommateurs. Aude a la charge de proposer des karaokés,



Aude trinque avec Jeannot qui apprécie les rencontres intergénérationnelles.

des soirées à thème (notamment la soirée spéciale vacances en juillet, avec une piscine !), des apéros shopping et tout ça avec la décoration du bar qui va avec. Il y aura aussi une soirée cabaret, des concerts de groupes locaux, un concours de pétanque, la retransmission des matchs de rugby... Aude ne manque pas d'imagination et les clients apprécient.

Ce bar est aussi le rendez-

vous incontournable des anciens de Fleury. Les plus jeunes apprécient ce mélange des générations et aiment se retrouver au côté de Jeannot qui les a connus tout petit. Il y a aussi Dédé qui prend un malin plaisir à ouvrir les volets à l'heure de l'ouverture.

Aude et Titi sont satisfaits : « Nous avons réussi à tenir un bar de ville dans un village. » De quoi, peut-être, en motiver d'autres !

Fleury

RL du 19/08/2023

C'est bientôt la rentrée à la bibliothèque



Une partie des bénévoles préparant activement l'ouverture prochaine de la bibliothèque.

C'est une volonté de la municipalité de rouvrir la bibliothèque après plusieurs mois de sommeil. Un appel aux bénévoles avait été lancé et une quinzaine de personnes se sont manifestées pour faire revivre la bibliothèque.

Après un rafraîchissement des locaux, les étapes en cours consistent à recenser tous les livres par genre et par auteur, les enregistrer et les couvrir. Ensuite un complément de rayonnages va être posé.

Diversifier l'offre

Pour parfaire le choix pour les lecteurs, la municipalité va signer une convention avec la bibliothèque départementale

de prêt de la Moselle. Elle permettra de renouveler régulièrement le catalogue.

La nouvelle équipe a aussi des idées pour promouvoir la lecture : des ateliers, des rencontres, des cafés littéraires, des accès à des livres audio, de la lecture à haute voix... L'équipe envisage aussi d'élargir les horaires et les jours d'ouverture.

Les bénévoles, motivés, sont des habitants de Fleury et des environs qui animeront ce lieu de culture ouvert à toutes et à tous. Une inauguration pourrait avoir lieu fin septembre, sauf imprévu.

Contact au mairie de Fleury au 03 87 52 67 59.

RL du 15/09/2023

Fleury • Tradition respectée à l'occasion de la fête patronale



À l'occasion de la fête patronale, la tradition de la tournée des rubans a été respectée. Les jeunes footballeurs du club local ont présenté aux Fleuriennes et Fleuriens les honneurs de la fête.

Fleury

RL du 24/10/2023

Après son réaménagement, la bibliothèque rouvre



L'équipe d'animation est prête à accueillir les lecteurs les mardis, mercredis et samedis.

Après plusieurs mois d'arrêt, la bibliothèque municipale a rouvert ses portes aux lecteurs.

À l'initiative de la municipalité, les locaux ont été réaménagés. Après un grand nettoyage, des murs et plafonds repeints, des parquets décapés et la pose d'étagères, il ne restait plus qu'à installer les livres. Répertoire et triés par genre, ils sont main-

tenant prêts à être dévorés...

Une quinzaine de bénévoles ont répondu à l'appel de la mairie, et c'est une équipe motivée qui est prête à accueillir le public. L'adhésion est gratuite et ce lieu de cultures est ouvert à tous les habitants de Fleury ou d'ailleurs.

La bibliothèque prendra une autre dimension ces prochaines

semaines. En effet, une convention avec la Bibliothèque départementale de prêt de la Moselle vient d'être signée. Cela permettra de renouveler régulièrement le catalogue et d'apporter aux lecteurs différents services.

Par ailleurs, l'équipe d'animation a de beaux projets qu'elle espère concrétiser, comme des rencontres, avec des auteurs,

des cafés littéraires, accéder à l'audiolivres, faire de la lecture à haute voix pour les personnes éprouvant des difficultés.

La bibliothèque est ouverte les samedis, de 9 h à 12 h, les mardis, de 18 h à 20 h, et les mercredis, de 14 h à 16 h (l'entrée est libre et gratuite).

Contact : mairie de Fleury, 03 87 52 67 59.



Fleury

RL du 17/11/2023

Avec sa société « Grainouilly », Jonathan Dietz a du grain à moudre

Huit mois après avoir racheté l'entreprise « Cafés Resto Logistic » à la famille Wolff, à Fleury, Jonathan Dietz, 33 ans, devient le premier torréfacteur à décrocher le label « Qualité MOSL ». Avec sa société « Grainouilly », l'artisan travaille déjà pour une quarantaine de clients professionnels.

Un parfum de café flotte toujours dans les rues de Fleury ! Jonathan Dietz, 33 ans, a racheté la société « Cafés Resto Logistic » le 7 avril 2023. « C'est improbable ! J'avais prévu d'ouvrir un atelier de torréfaction à Metz, mais j'ai fait la rencontre de la famille Wolff qui torréfie depuis 1964. Ils se sont d'abord installés à Metz-Sablon avant de venir à Fleury. À partir de la fin de l'année 2022 jusqu'à la vente, j'ai eu la chance de pouvoir travailler avec eux et d'apprendre leur façon de faire », apprécie celui qui est entré récemment dans le métier en obtenant son certificat de torréfacteur fin 2022 auprès d'un maître torréfacteur à Aix-en-Provence. « Pendant onze ans, j'avais été responsable commercial développement dans de grands groupes industriels du secteur

de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés », précise-t-il.

À la tête d'une activité rare en Moselle - ils seraient trois à torréfier -, Jonathan Dietz a décroché début novembre le label « Qualité MOSL », faisant de lui le premier torréfacteur labellisé dans le Département. En moyenne, il transforme 13 à 15 tonnes de grains de café par an (en provenance d'Amérique du Sud, d'Afrique...) et vend une vingtaine de cafés différents.

Création d'un poste en janvier

« Il y a des critères qualitatifs et quantitatifs pour obtenir ce label. Même si le café vient d'ailleurs, Jonathan Dietz produit en Moselle. Il torréfie le grain de café, ici, et il a un savoir-faire spécifique », défend François Berger, conseiller entreprise à la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Moselle qui a incité l'artisan à rentrer dans ce dispositif co-piloté par le Département, Moselle Attractivité, la Chambre d'agriculture et la Chambre de métiers. « Je suis content que cette activité ait été maintenue dans notre commune, une activité aussi valorisante et de valeur », estime de son côté Gilles



À Fleury, Jonathan Dietz poursuit l'activité de torréfacteur de la famille Wolff sous le nom de « Grainouilly », petit hommage au célèbre dragon... Photo Gaël Calvez

Vavrille, maire de Fleury. Déjà fort d'une quarantaine de clients professionnels - des boutiques, des bars, mais aussi des restaurants comme son proche voisin « L'Auberge de Vezon » à Marieulles -, Jonathan Dietz s'est aussi ouvert aux particu-

liers. Depuis juin, il a créé une petite boutique à l'avant de l'atelier où trône son torréfacteur, équipé d'un épierreur qui permet de filtrer les impuretés.

« En janvier, je devrais embaucher une personne pour m'aider à la vente et à l'emballa-

ge. J'ai envie de créer une vraie entreprise familiale et passer à trois ou quatre personnes d'ici deux ans », poursuit celui qui, en souvenir des Wolff, a créé le café « Sablon », 70 % arabica, 30 % robusta !

● Gaël Calvez



11 novembre

Nos élus se sont rassemblés pour rendre hommage aux héros tombés au combat.

A cette occasion, une gerbe a été déposée sur le monument aux morts.

Elle représente le respect et la reconnaissance envers ceux qui ont sacrifié leur vie pour la patrie.

Visite de Monsieur le Sous-Préfet :

Le 22 novembre dernier, Monsieur Richard Smith, sous-préfet et secrétaire général de la préfecture de la Moselle est venu dans notre commune. A cette occasion il a pu découvrir notre beau village et faire un tour d'horizon des projets portés par la municipalité.



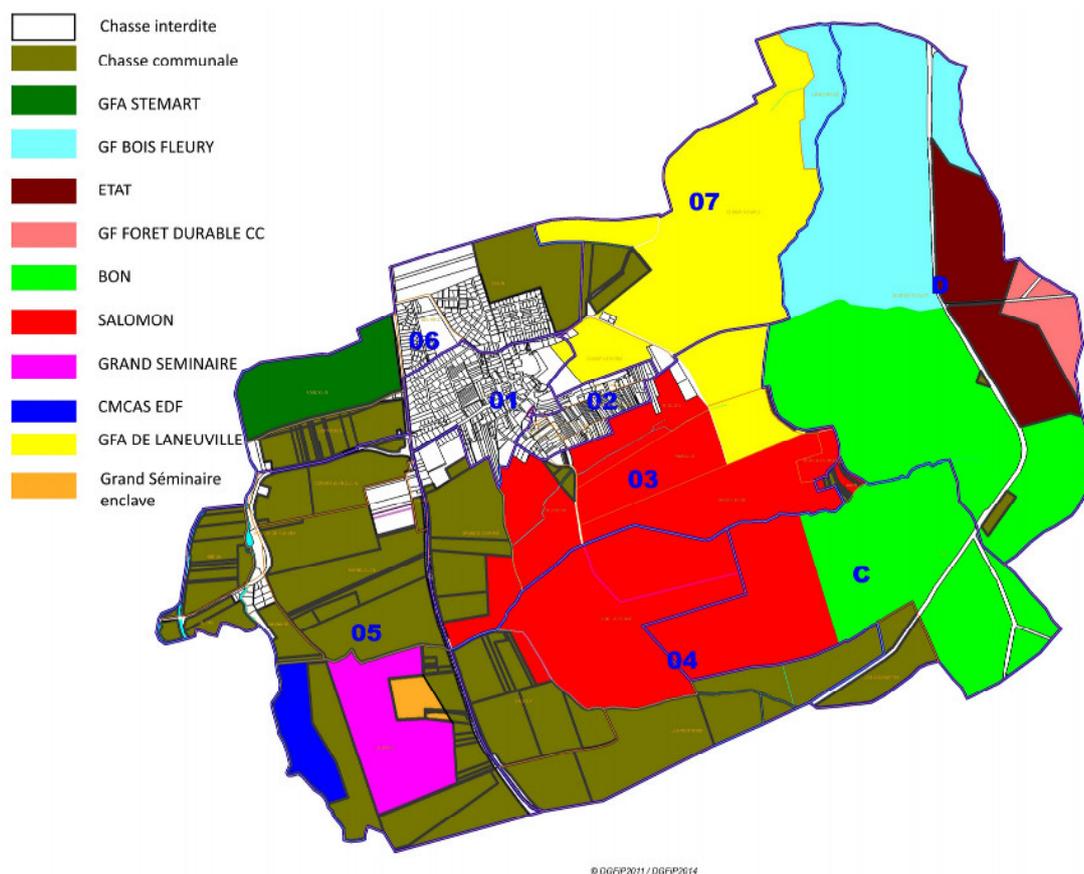
Artisanat :

Le président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Moselle accompagné d'une délégation d'élus, des élus locaux et des acteurs économiques du territoire qui effectuaient des visites d'entreprises en territoire Mosellan ont choisi de venir rencontrer notre torréfacteur « Grainouilly Torréfacteur ». Ce fut un moment d'échanges et surtout l'occasion pour Monsieur Jonathan Dietz de montrer tout son savoir faire et les valeurs de son métier qu'il porte avec conviction.



Brèves

L'adjudication publique de la chasse communale a eu lieu à 18 h, le mardi 12 décembre 2023, en mairie de Fleury. Le Lot unique de 238 ha dont 13 ha de forêt et taillis a été mis à prix à 1 700 €. Trois candidats ont répondu à l'appel à candidature. Tous trois ont présenté un dossier complet et répondant au cahier des charges en vigueur. Le lot a été attribué aux enchères (à la bougie) par adjudication publique sous le contrôle du Trésorier Principale de Verny au prix de 2580€. Lors d'un prochain conseil municipal, le nouveau locataire de la chasse communale de Fleury sera officiellement désigné.



Élus minoritaires

Chers Fleuriennes et Fleuriens,

2023 s'achève...

Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année.

Pour tout ce qui concerne la vie de notre commune, pour vous exprimer, nous sommes à votre disposition et à votre écoute.

CONTACTEZ-NOUS ! Nous partagerons volontiers avec vous nos propres réflexions.

Nous vous présentons tous nos vœux les meilleurs, de santé, sérénité, et joies pour l'année 2024.

Marie Ciurleo, Ève Vimbert, Alain Chenot



Le sapin feuilleté



Pour 4 à 6 personnes :

Temps de cuisson 20 min

- 120 g d'artichaut à l'huile
- 130 g de Pesto Bio en bocal
- 1 pincée de fleur de sel
- 2 pâtes feuilletées
- 1 œuf

Étape 1 : Préchauffer le four à 200°.

Étape 2 : Mixer les artichauts à l'huile au blender puis poser les pâtes feuilletées sur le plan de travail et les superposer l'une sur l'autre.

Étape 3 : Couper à l'aide d'un couteau pointu la base puis les côtés pour former un sapin (un grand triangle).

Étape 4 : Replacer les deux formes de sapin en pâte feuilletée sur le plan travail l'une à côté de l'autre, tartiner une des deux feuilles en forme de sapin de pesto puis de crème d'artichauts puis la recouvrir avec l'autre feuille.

Étape 5 : Appuyer légèrement sur les bords pour les coller.

Étape 6 : Découper des bandes le long du sapin, espacées de 1 à 2 cm de large, jusqu'en haut.



Rennes de Noël en chamallow

Ingrédients

100g de chocolat au lait - 10 chamallows - 10 M&M's de courge - 10 mini bretzels

Pour les yeux : 20g de chocolat noir - 50 g de chocolat blanc



Recette

Étape 1 : Pour les yeux : déposer une goutte de chocolat blanc fondu sur une plaque de pâtisserie recouverte de feuille de papier cuisson, répéter l'opération 20 fois.

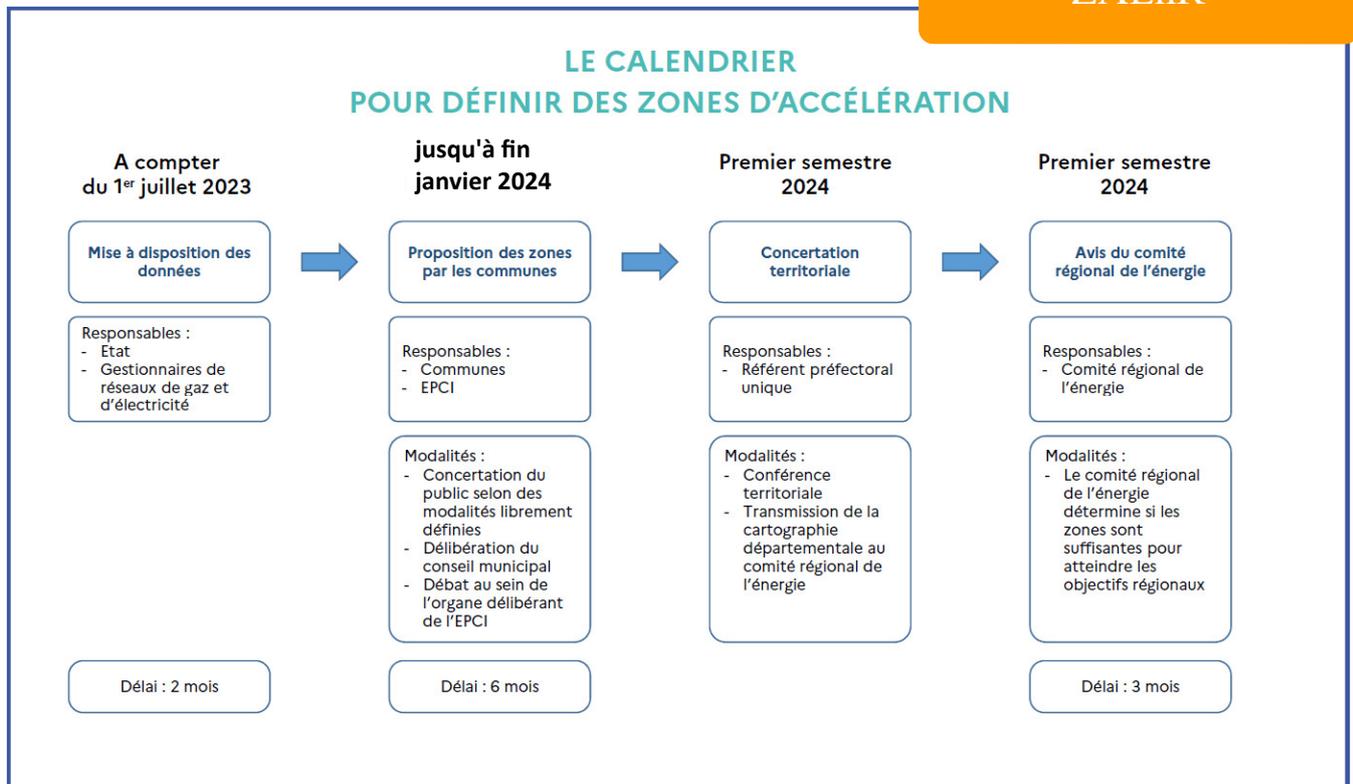
Étape 2 : Taper la plaque sur le plan de travail pour obtenir des contours nets.

Étape 3 : A l'aide d'un cure-dent, prélever une petite quantité de chocolat noir et la déposer une goutte de chocolat noir sur les formes en chocolat blanc. Placer au réfrigérateur 20 minutes.

Étape 4 : Faire fondre le chocolat au lait.

Étape 5 : Piquer un marshmallow sur un des bâtonnets. Tremper dans le chocolat fondu.

Étape 6 : Déposer les yeux, le nez en m&m's puis les cornes en bretzel sur les côtés en les cassant en deux au milieu. Laisser prendre 5 minutes au frigo pour que les éléments se maintiennent.



Nous devons aujourd'hui collectivement faire face à des crises concomitantes, notamment climatique et énergétique, qui nécessitent un changement profond de nos modes de vie. En France, les 2/3 de notre consommation énergétique reposent sur les énergies fossiles (gaz, fioul et carburant), fortement émettrices de gaz à effets de serre et qui nous rendent dépendants d'importations venant de l'étranger. Pour gagner en autonomie et limiter nos émissions, le gouvernement a fixé l'objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Cela passera par la réduction de nos consommations et par la production d'énergie renouvelable, dite « décarbonée », sur le territoire national. C'est la condition du maintien de notre niveau de confort actuel, pour nous et pour les générations futures.

Que sont les principales sources d'énergies renouvelables (ENR) ?

Les sources d'énergies renouvelables (ENR) sont considérées comme inépuisables à l'échelle du temps humain, et n'engendrent pas ou peu de déchets ou d'émissions polluantes. Il en existe plusieurs types, dont les plus connues sont :

- l'énergie éolienne, tirant parti de la force du vent pour la production d'électricité
- l'énergie solaire : photovoltaïque pour la production d'électricité, ou thermique pour la production de chaleur (eau chaude sanitaire notamment)
- la méthanisation, basée sur la dégradation de micro-

organismes issus de matières organiques, qui produit de la chaleur et du biogaz valorisable en électricité ou gaz « vert », l'énergie hydraulique pour la production d'électricité et la géothermie pour la production de chaleur notamment

La loi du 10 mars 2023 positionne les communes comme référentes pour la définition des zones d'accélération, et impose que ce travail soit fait en concertation avec les habitants.

Un certain nombre d'outils sont mis à disposition par le gouvernement, dont une plateforme permettant de visualiser facilement les potentialités et contraintes de chaque territoire pour les différents types d'ENR (<https://macarte.ign.fr/carte/W3Cf8x/Portail-Cartographique-EnR>).

Le conseil municipal a établi une proposition de cartographie. Un courrier explicatif vous a été remis en ce sens.

Vous êtes invités à faire des propositions, des remarques, des commentaires, ou poser des questions jusqu'au 31 janvier 2024 à 12h00. Pour cela, un registre est mis à votre disposition à la mairie. Des observations peuvent également être effectuées :

Par courrier à la mairie de Fleury, 13 rue Gérard Mansion

Par mail à mairie@fleury.fr

Ils sont nés, se sont mariés, nous ont quittés.

Voici l'État Civil du 12 décembre 2023 au 15 décembre 2023.

Naissances



MELCHIOR June	23 février
MESSERLIN Louis	12 juin
DOUCET Louis	02 juillet
SPENA Lya	17 août
HERICOURT Louis	13 septembre
MINAIRE Adèle	04 décembre

Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux petits Fleuriers.

Mariages

DEROUBAIX Marine et SZYMKOWIAK Nicolas	22 avril
FANJAUD Geneviève et FRANÇOIS Gilles	02 juin
CHERRIER Laura et ALBERT Guillaume	03 juin
VILLEMONT Marine et NICHIL Geoffrey	07 juillet
VAVRILLE Maud et UHRIG Sébastien	08 juillet
BOILEAU Léna et DUVAL Aurélien	23 septembre
BRIGHINA Hélène et NAUDIN Thibaut	23 septembre
AU APPAVOU Syndi et CHENOT Matthieu	14 octobre



Nous présentons, aux jeunes époux, nos meilleurs vœux de bonheur.

Décès



CORAL Franklin	05 janvier
LANGENDORF Thierry	08 janvier
ALTMAYER Claude	23 janvier
LA LOGGIA Antonio	04 février
HARMAND Ludovic	06 mai
MARCHITTI née BOUVY Josette	05 juillet
LEPEZEL Daniel	20 juillet
PERSTNER François	24 août
WILLAUME Gilles	21 septembre
SAIDOUCHE née CEZ Lucienne	07 décembre

Nous renouvelons nos condoléances aux familles.

Pour information : s'agissant des parutions d'articles d'état-civil dans le Républicain Lorrain, il est à noter que ces annonces sont soumises au préalable à l'accord des familles.



Sommaire

2-3	L'essentiel de Fleury
4-8	Ils ont délibéré
9	EPCI
10	DGFIP
11-14	Commissions
15-16	Vie municipale
17-19	La petite plume de Marc Chagall
20-26	Associations
27-28	Revue de Presse
29-30	Brèves - Elus minoritaires
31	Jeux
32	Recettes
33	ZAEnR
34	Etat Civil
35	Sommaire - Coordonnées
36	Associations

MAIRIE

13, rue Gérard Mansion 57420 FLEURY

Tel 03 87 52 67 59 Fax 03 87 52 59 22

E-mail : mairie@fleury.fr

Site Internet : www.fleury.fr

Heures d'ouverture

Du Lundi au Jeudi : 08h30 à 12h00

Vendredi : 08h30 à 12h00 /14h30 à 18h30

SIVOM de Pouilly-Fleury

21 chemin de Metz 57420 Fleury

Tel 03 87 57 18 37

Heures d'ouverture :

lundi et jeudi de 8h30 à 17h30

Courriel :

secretariat@sivomdepouillyfleury.fr

Lys Infos, Magazine, édition n°31

Édité par la Mairie de Fleury à 650
exemplaires

Directeur de publication : Gilles Vavrille

Rédacteur en Chef : Audrey Baumann

Rédaction, Commission communication :

Audrey Choley, Sarah Muller Strecker,

Laurence Schang, Vincent Laurent,

Frédéric Weber

Impression : Mairie de Fleury

Associations

A.I.P.E. (Assoc. Intercommunale des Parents d'Élèves)

Présidente Mathilde Harff contact@aipemarcchagall.fr

ART CULTURE CREATION

Président Philippe Lochon Tél. : 03 87 64 37 86

ASSOCIATION SPORTIVE TENNIS ET BADMINTON

Président Jacques Remigy Tél. : 06 89 99 57 38

CHORALE LA VILLAGEOISE

Présidente Jeanne Cleadat Tél. : 06 23 02 43 56

FLEURY FOOTBALL CLUB

Président Cédric Subra Tél. : 06 11 59 31 56

KANY CLUB

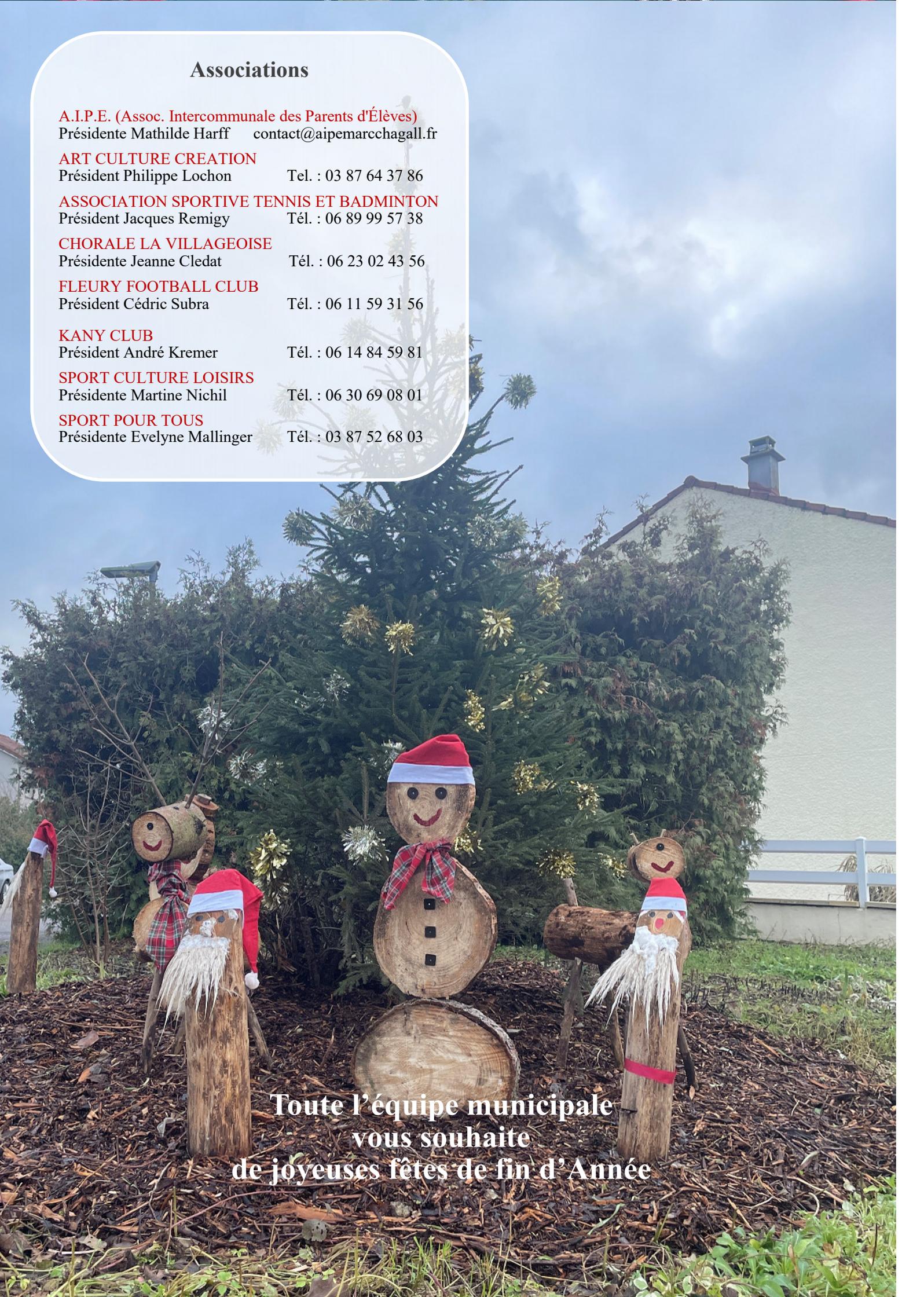
Président André Kremer Tél. : 06 14 84 59 81

SPORT CULTURE LOISIRS

Présidente Martine Nichil Tél. : 06 30 69 08 01

SPORT POUR TOUS

Présidente Evelyne Mallinger Tél. : 03 87 52 68 03



Toute l'équipe municipale
vous souhaite
de joyeuses fêtes de fin d'Année